

L'Éducation à la Sécurité Routière à l'école

Maternelle et Élémentaire

Mise en œuvre de
**L'Attestation de Première Éducation
à la Route :**
APER

L'Éducation à la sécurité routière à l'école :



2016-153 du 12 octobre 2016

**« Education à la sécurité routière
du cycle 1 au cycle 3**

***Mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première
éducation à la route (APER) »***

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3 :

- **Construire**
- **Développer**
- **Renforcer**



divers registres de compétences

**dans des situations de plus en plus complexes du cycle
1 au cycle 3 :**

- **Des compétences spécifiques pour chaque usage de la rue et de la route.**
- **Des compétences pour toute situation.**

Des compétences spécifiques pour chaque usage de la rue et de la route :

- Quand l'élève est piéton :** se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers.
- Quand l'élève est passager :** adopter, en tant que passager d'un véhicule, un comportement respectueux des règles essentielles de sécurité et de citoyenneté.
- Quand l'élève est rouleur :** conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles essentielles de sécurité et de citoyenneté.

Des compétences pour toute situation :

Piéton, passager , usagers d'engins roulants

- **Connaître** et respecter les règles essentielles du code de la route.
- **Mettre en œuvre** des règles élémentaires de premier secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'Éducation à la sécurité routière à l'école : les attestations

- **Au cycle 3 :**

l'Attestation de Première Education à la Route

- **Au cycle 4 :**

l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et de niveau 2

- **Au lycée :**

Demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière



L'APER est délivrée aux **élèves de cycle 3** sans nécessairement attendre la dernière année du cycle, pour confirmer qu'ils ont effectivement **suivi un enseignement** des règles essentielles de sécurité routière.

...en route vers l'ASSR 1



- **Les ASSR 1 et 2**
- **L' AER :**
l'Attestation d'Education à la Route
- **L' ASR :**
l'Attestation de Sécurité Routière
- **Le BSR :**
le Brevet de Sécurité Routière

L'Éducation à la sécurité routière à l'école : les attestations

- Au cycle 3 :

l'Attestation de Première Education à la Route

- Au cycle 4 :

l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et de niveau 2

- Au lycée :

Demi-journée de sensibilisation à la sécurité routièree

L'éducation à la Sécurité routière et le parcours citoyen



Prendre progressivement conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Découvrir des activités professionnelles et les valeurs qu'elles mettent en jeu.

Prendre conscience des enjeux de protection, de sécurité, de défense civile....

Comprendre l'interdépendance humanité-environnement et du comportement éco citoyen.

Maîtriser et mettre en œuvre des langages dans des contextes et des situations de communication variés.